

Zlatka Guentchéva
LACITO-UMR 7107 du CNRS
France

Stratégies discursives: discours direct, discours indirect, discours indirect libre

Abstract

The author of the article discusses the possibilities of connecting various types of speech (direct speech, indirect speech, free indirect speech) in a textual sequence. The construction of a textual sequence depends on the time references and other related parameters. In case of the direct speech a reference is connected with a single event described by a speaker whereas in case of the indirect speech it becomes assigned to a specific speaker.

Keywords

Metrical language, direct speech, indirect speech, direct style, indirect style

1. Introduction

La plupart des auteurs s'accordent à reconnaître que: 1°) le discours indirect (DI) n'est pas la transposition d'un discours direct (DD) moyennant l'introduction d'un verbe de locution, du jonctif *que*, de règles de concordance des temps, de transposition des déictiques de personne, de temps et d'espace; 2°) le discours indirect libre (DIL) n'est pas obtenu à partir d'un discours indirect moyennant l'effacement du verbe de locution et du jonctif *que*. Au-delà de leur hétérogénéité, ces trois stratégies de discours rapporté sont généralement définies comme un mode complexe d'énonciation qui consiste à intégrer les propos attribués à un tiers (spécifié ou non) à l'intérieur d'un acte d'énonciation, l'énonciateur indiquant clairement qu'il ne prend pas en charge les propos rapportés. Dans une énonciation rapportée,

l'énonciateur dont on rapporte les propos devient locuteur¹ ; l'attention est alors portée sur la distance que celui (pour nous, l'énonciateur) qui rapporte les propos, établit par rapport au contenu propositionnel des propos rapportés. Mais dans la mesure où les phénomènes linguistiques que l'on désigne par le terme de discours rapporté sont de loin plus complexes, les accords s'arrêtent là². D'abord, parce que, dans une situation d'interlocution ou dans une situation narrative, une énonciation rapportée peut apparaître sous forme d'un DD. Ensuite, parce que les procédés formels permettant de rapporter un propos sans l'attribuer toujours à un tiers spécifique (formes en *-rait* et apparentées, tournures impersonnelles comme *on dit que...*, *il paraît que...* ou leurs correspondants en incise comme *dit-on...*, *paraît-il...*, les formes en *selon X...*, *d'après X...*, les signes de ponctuation et les effets que ces procédés formels produisent sont très variés. Enfin, parce que la compréhension de la relation entre la structure délicate d'une narration et l'interprétation de chaque acte narratif ne peut se faire en dehors d'un champ discursif plus large. Cela est particulièrement évident lorsqu'il s'agit de textes littéraires.

Les textes, notamment les textes littéraires, ont en effet une structuration complexe. L'un des problèmes majeurs de leur analyse réside dans le fait qu'ils sont constitués de séquences (ou micro-textes) descriptives, narratives, explicatives, argumentatives ou dialogiques qui sont elles-mêmes souvent hétérogènes. De plus, bon nombre de travaux font appel à la notion de point de vue et à celle de polyphonie pour rendre compte de cette hétérogénéité. Cependant, bien que la notion de point de vue soit devenue centrale pour tous ceux qui, inspirés des travaux de Bakhtine, ont opté pour une analyse polyphonique des textes, sa définition reste floue au sein même d'une seule et même discipline³. Il va sans dire que l'analyse polyphonique est alors elle-même confrontée à des

¹ On aura remarqué que la distinction énonciateur/locuteur n'est pas celle de O. Ducrot (1984 : chap. 8, section 13) et de tous ceux qui l'ont suivi. En effet, l'énonciateur tel qu'il a été défini par J.-P. Desclés (1976) et traité dans J.-P. Desclés, Z. Guentchéva (2002), est celui qui prend matériellement en charge un énoncé, alors que le locuteur est celui qui est censé avoir prosétré un acte d'énonciation et qui alors dépend de l'énonciateur.

² Une synthèse bien documentée sur les différentes approches peut être trouvée dans l'ouvrage de L. Rosier (1999) : on voit ainsi se côtoyer des approches qualifiées de « métalinguistiques » (J. Authier, 1978), des approches polyphoniques (O. Ducrot, Groupe de recherche *ScaPolis...*) à partir de ce que Mikhail Bakhtine appelle « un double registre ».

³ Pour un rapide aperçu sur l'ambiguïté de cette notion et sur les différentes positions adoptées, cf. l'article de C. Norén (2000). A. Rabaté, par exemple, se prononce pour un point de vue référentialiste : « On nommera PDV tout ce qui, dans la référenciation des objets (du discours) révèle, d'un point de vue cognitif, une source énonciative particulière et dénote, directement ou indirectement, ses jugements sur les référents ». En revanche, C. Norén (2000) préconise une distinction entre un point de vue propositionnel et un point de vue instructionnel, le point de vue propositionnel pouvant être analysé, selon l'auteur, dans une perspective référentialiste.

difficultés dans la mesure où elle s'appuie sur une notion qui n'est pas elle opératoire. Il est à noter aussi qu'ayant affaire à des pratiques socio-culturelles très différentes (il suffit d'observer la narration telle qu'elle est pratiquée en dehors des langues occidentales), les paramètres susceptibles de servir de critères de classement des textes ne sont pas stables et définitifs.

L'objectif de cet article n'est pas d'examiner les différentes conceptions sur la notion de point de vue et la polyphonie que l'on trouve dans l'abondante littérature sur le sujet. En me restreignant au champ littéraire, je me propose d'analyser, à partir de quelques exemples tirés de la littérature française, la façon dont les différents types de discours rapporté (discours direct (DD), discours indirect (DI) et discours indirect libre (DIL)) peuvent se côtoyer et s'enchaîner à l'intérieur d'une séquence textuelle sans pour autant détruire sa cohérence et les mécanismes qui interviennent pour maintenir cette cohérence. Cela revient à déterminer le rôle que les discours rapportés jouent dans la narration et à définir donc un certain nombre de concepts et à préciser le cadre théorique adopté.

2. Quelques concepts de base

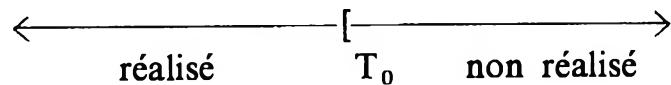
Le dispositif théorique et descriptif dont je me servirai dans cette communication a fait l'objet de nombreuses publications de J.-P. Desclés (1976, 1980, 1994, 1996) et de moi-même (Z. Guentchéva, 1990a, b). Pour le besoin de cet article, je m'appuierai sur la distinction entre deux registres de la temporalité linguistique⁴: le registre énonciatif et le registre du non-actualisé.

La distinction entre ces deux registres repose sur la relation de repérage qui s'établit entre les relations prédictives aspectualisées sous-jacentes à un énoncé et l'acte énonciatif. Le registre énonciatif est le référentiel temporel des situations (états, processus, événements) qui sont repérées directement par rapport à l'acte de parole de l'énonciateur. C'est dans ce registre que s'organisent les dialogues entre l'énonciateur et les autres participants.

Dans le registre énonciatif, l'instant T_0 qui est considéré comme une origine fixe, permet d'opposer le domaine du réalisé où sont situées toutes situations qui ont eu lieu et donc situées avant T_0 , au domaine du non-réalisé où sont

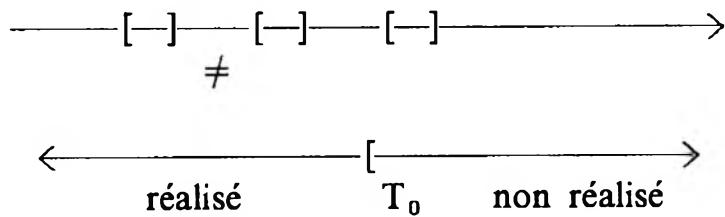
⁴ Relèvent des registres de la temporalité linguistique le registre des énonciations médiatisées et le registre des possibles. Remarquons également que les registres de la temporalité linguistique ne se confondent pas avec registres externes qui renvoient à la représentation du temps phénoménologique, du temps cosmologique, du temps du calendrier...

situées toutes situations qui représentent une possibilité à venir et donc situées après T_0 :



Le réalisé et le non-réalisé ne sont ni symétriques, ni structurés de la même façon : le réalisé est conçu comme un demi-axe où les événements sont linéairement ordonnés avant T_0 , alors que le non réalisé est structuré sous forme d'un arbre⁵ dont chaque branche représente une possibilité à venir après T_0 .

Le registre non actualisé est le référentiel temporel qui est indépendant de l'énonciateur. Le repérage des situations, exprimées par des relations prédictives, ne sont pas repérées par rapport à l'acte de parole de l'énonciateur mais par des relations qui s'établissent entre elles :



La distinction entre registre énonciatif et registre non actualisé ne s'identifie pas à la distinction souvent critiquée de E. Benveniste (1966) discours / histoire et désignant le plan du discours comme « subjectif » et le plan de l'histoire comme « objectif ». En effet, à la différence de Benveniste, dans le cadre théorique proposé ici, une narration peut se déployer aussi bien dans le registre du non-actualisé que dans le registre énonciatif ; les situations qui sont situées dans le registre énonciatif dépendent directement de l'acte énonciatif et peuvent être prises en charge ou pas par l'énonciateur. De même pour le discours rapporté, nous n'envisageons pas « un troisième type d'énonciation où le discours est rapporté en termes d'événements et transposé sur le plan historique » (E. Benveniste, 1966 : 242). En effet, le discours rapporté peut être inséré aussi bien dans le registre énonciatif que dans le registre du non actualisé (J.-P. Desclés, Z. Guentchéva, 2000). Par exemple, dans une situation d'interlocution, la référence d'un JE qui est associé à une énonciation rapportée sous forme d'un DD, est directement calculée par rapport aux locuteurs de l'énonciation emboîtante :

- (1) *Tu m'as dit : « Je suis fatigué ».*

⁵ Voir également R. Martin (1981).

Deux plans dialogiques sont ici clairement indiqués : le premier est associé à une énonciation directe, le co-énonciateur TU étant mentionné par le biais de *tu* et l'énonciateur JE1 par le biais de *me* ; le second se trouve sous la dépendance directe du premier et il est constitué à partir d'une énonciation rapportée qui, par le biais de l'occurrence de *je*, indique un autre énonciateur JE2 et établit un lien direct avec le co-énonciateur TU du plan dialogique qui précède.

En revanche, lorsque le DD relève d'une situation narrative qui se déploie dans le registre du non-actualisé, le repérage de ses participants ne s'effectue pas par rapport à l'acte énonciatif qui les raconte mais par rapport au référentiel spatio-temporel de la trame narrative. Prenons l'exemple suivant où la typographie (deux points et les guillemets) et l'absence de transposition déictique annoncent un DD attribué à un tiers spécifié :

- (2) *Elle n'avait jamais oublié, au jardin public, ce groupe des enfants nobles : les Curzay, les Pichon-Longueville, avec lesquels il n'était pas question de jouer. La nièce du maire tournait en vain autour des pimbêches : « Maman nous défend de jouer avec vous... » La jeune fille avait voulu venger l'enfant sans doute.*

(F. Mauriac, *Le Sagouin*)

Même si cet énoncé a toutes les apparences d'une énonciation dialogique, il ne peut être analysé que dans sa relation avec l'énoncé qui précède et qui fait partie de la trame narrative.

Les structurations discursives et les valeurs sémantiques des temps morphologiques sont différentes selon le référentiel dans lequel sont repérées les situations. La structure de succession (les événements narrés sont repérés les uns par rapport aux autres et se détachent d'un arrière-fond statif) est caractéristique du registre du non actualisé, mais n'exclut pas que les points de vue rétrospectifs ou prospectifs peuvent également apparaître. Dans le registre énonciatif, la structure rétrospective et prospective est dominante mais la structure de succession reste possible.

3. Analyse littéraire

La séquence que je commenterai est extraite du roman *Viou* d'Henri Troyat. Je l'ai choisie parce qu'elle me paraît illustrer de façon exemplaire l'enchevêtrement des DR. Les exemples analysés y sont signalés et repris ici sous [Pn].

(3) [P1] *Comme d'habitude, Ernestine cria : « Sylvie, arrêtez-vous ! » mais sans chercher à rattraper la fillette.* [P2] *Et, comme d'habitude, Sylvie eut l'impression qu'elle allait, d'un coup de jarret, s'élever à quelques mètres au-dessus du sol.* [P3] *De toute la classe, c'était elle qui courait le plus vite.* [P4] *Cependant, nul dans la famille ne semblait prendre garde à ce talent exceptionnel.* [P5] *Inexplicablement, les grandes personnes, quand elles s'occupaient des enfants, n'accordaient d'importance qu'à leurs études.* [P6] *Le choc des livres et du plumier tressautant dans le cartable rythmait l'élan de Sylvie sur le trottoir.* [P7] *Arrivée devant le porche de la maison, elle s'arrêta pour reprendre sa respiration et attendre Ernestine.* [P8] *Par un accord tacite, même lorsqu'elle courait un peu dans la rue pour se dégourdir les jambes, elle ne rentrait jamais sans la servante.* [P9] *Ses grands-parents ne l'eussent pas admis.* [P10] *Ils tremblaient tellement pour elle qu'ils lui interdisaient de sortir seule.* [P11] *Comme si elle se fût exposée au moindre danger dans cette bonne ville du Puy, dont elle connaissait tous les recoins pour s'y être promenée cent fois avec eux.* [P12] *Vraiment, on aurait pu croire qu'ils ne la voyaient pas grandir.* [P13] *Déjà l'année précédente, lors de son septième anniversaire, ils lui avaient annoncé qu'elle avait atteint l'âge de raison.* [P14] *Et malgré cette affirmation, rien n'avait changé dans leur comportement à son égard.* [P15] *Elle leva les yeux sur l'écriveau [...] qui dominait le porche.* [P16] *On y lisait [...] « Maison Lesoyeux – charbon, cokes en gros ».* [P17] *Ce nom de Lesoyeux, Sylvie en jugeait la consonance particulièrement élégante.* [P18] *Elle l'aimait l'inscrire sur la ligne pointillée des étiquettes qui ornaient ses cahiers et ses livres de classe.* [P19] *Sa meilleure amie, Martine Déorat, lui avait dit qu'elle l'enviait de s'appeler Lesoyeux.*

Prenons le début de cette séquence où les marques formelles permettant l'identification du discours direct rapporté (DDR) sont claires (un verbe de parole, une forme verbale au passé simple, un deux points et délimitation par des guillemets) :

[P1] *Comme d'habitude, Ernestine cria : « Sylvie, arrêtez-vous ! » mais sans chercher à rattraper la fillette.*

Mais pourquoi faire intervenir dans ce fragment de texte narratif le DD d'un personnage ? Pourquoi faire citer un DD, alors que narrateur aurait pu très bien nous informer sur le discours d'autrui en l'insérant dans la chaîne d'événements qui constitue la trame narrative, sous forme d'un infinitif (*Ernestine cria à la fillette de s'arrêter..., mais sans chercher à la rattraper*) ? Il est clair que ce DDR n'a pas la fonction d'actualisation que l'on attribue

généralement au DD organisé en dialogue dans un récit. Il a, en revanche, une fonction informative qui va au-delà de son emploi normal qui est d'informer sur le discours d'autrui dans un texte narratif. En effet, si le narrateur souhaite attirer l'attention du lecteur sur un acte illusoire d'un des personnages impliqués dans l'histoire, c'est pour créer un effet d'authenticité et de dramatisation d'un fait qui pouvait passer autrement inaperçu. Il s'agit donc d'une information privilégiée qui prépare au défi relevé par la fillette. Il est intéressant de faire remarquer que l'expression adverbiale *comme d'habitude* qui fonctionne comme signal d'un récit descriptif sur les habitudes d'Ernestine, est utilisé ici, en combinaison avec le passé simple *cria*, pour illustrer qu'un événement considéré comme général peut être transformé en événement spécifique et servir ainsi l'objectif que le narrateur s'est donné. Ainsi, faisant partie de la structure de succession (la suite ordonnée d'événements) du registre du non actualisé, l'événement dénoté par le verbe *cria* est aussi la source du nouveau référentiel où s'effectue le repérage de la situation à laquelle renvoie le DDR. Outre les guillemets, la clôture du DDR est marquée par la conjonction *mais*; l'enchaînement par *mais* et l'emploi d'une autre forme verbale comme signal d'un autre événement marque un retour au récit.

Dans de très nombreux récits, on trouve des DDR de ce type: ils ne font pas partie de la trame du récit et ne sont interprétables que dans leur relation avec un verbe de parole, excluant ainsi tout repérage par rapport à l'acte énonciatif racontant l'histoire. C'est bien ce type de changement de repérage qui crée un référentiel d'une apparente interlocution. Aussi de nombreux auteurs insistent-ils sur son «statut ambigu». Certes, le DDR présente une évidente analogie avec un énoncé dialogique (ce dernier se caractérisant par la conservation du JE et du TU, des repérages déictiques, des marques de subjectivité propres, les embrayeurs ne prenant leurs valeurs qu'à par rapport des indications qui sont fournies par le discours citant, présence d'un impératif...) sans pour autant reproduire les caractéristiques d'un discours oral⁶. S'il implique la coexistence de deux énonciations autonomes, il oblige à concevoir la situation décrite non seulement sans lien avec le système référentiel de l'énonciatif, mais aussi sans lien direct avec l'acte narratif.

Le texte se poursuit sous forme d'un discours indirect (DI) qui, introduit par un verbe dénotant une opération mentale (*eut l'impression*), vise à indiquer l'état d'esprit du locuteur en ce moment précis du récit :

[P2] *Et, comme d'habitude, Sylvie eut l'impression qu'elle allait, d'un coup de jarret, s'élever à quelques mètres au-dessus du sol.*

⁶ Cf. la grammaire de M. Riegel, J.Ch. Pellaït, R. Rioul (1994: 597–598), par exemple.

Ce n'est pas sans doute un hasard si le narrateur reprend l'expression adverbiale *comme d'habitude* qui a la même fonction qu'en [P1]: mettre en évidence qu'il s'agit d'une habitude. Mais là encore, l'occurrence d'un passé simple, avec la conjonction de coordination *et* en initiale cette fois, impose une relation cohésive avec le registre non actualisé construit déjà en [P1]. La situation dénotée par le discours rapporté se voit donc intégrée dans la structure de succession comme un événement au même titre que celui dénoté par l'emploi de *cria* en [P1]. En d'autres termes, l'événement auquel renvoie cette situation est directement repéré dans le registre non actualisé initial. Remarquons cependant que le rôle du verbe introducteur du discours rapporté ne se limite pas à cela car il sert à faire apparaître, comme produit d'une réflexion, un jugement personnel du locuteur.

Les exigences de cohérence textuelle obligent à nous interroger sur le statut de la proposition qui suit :

[P3] *De toute la classe, c'était elle qui courait le plus vite.*

De toute évidence, [P3] n'appartient pas à la trame narrative à proprement parler, mais il se trouve en relation avec le contenu de [P2]. Il est donc spontanément interprété comme relevant d'un discours indirect libre (désormais DIL) visant à apporter une explicitation sur l'état d'esprit de Sylvie. Mais, dans ce cas, à qui l'attribuer ? Est-ce une réflexion de Sylvie ou un commentaire du narrateur ? On peut en effet osciller entre ces deux interprétations⁷ car la prise en charge d'un DIL n'est pas formellement reconnaissable⁸. Mais d'autres ingrédients sont là pour relayer cette absence de marque formelle et lever l'ambiguïté. Ainsi, en [P3], le contexte immédiat et certains indices internes imposent à attribuer le DIL à Sylvie [P3]: 1) la mise en emphase de l'expression *De toute la classe* qui apparaît en initiale ne peut se justifier que comme réponse à un discours intérieur ou comme une pensée du personnage ; 2) la focalisation du sujet (*c'était elle qui*) qui a un effet contrastif, est un indice indiscutable de prise de position du personnage sur le bien fondé de son état d'esprit, ce dernier étant mis en évidence par le DI en [P2] ; 3) plus généralement, si [P3] n'a pas les caractéristiques syntaxiques d'une subordon-

⁷ On a souvent souligné l'ambiguïté d'un DIL et les difficultés que l'on éprouve pour l'attribuer au narrateur ou au personnage du récit. Cependant, comme le souligne C. Vetters (1989: 67), «les passages problématiques où il y a hésitation entre les deux interprétations possibles ne constituent qu'une partie infime de la totalité des occurrences de SIL et le lecteur ne rencontre pas le moindre problème à reconstituer la bonne interprétation».

⁸ Si le DIL n'est pas une forme grammaticale, comme le souligne J. Authier (1978: 85), «les mécanismes discursifs qui sont à l'œuvre dans cette reconnaissance interdisent tout autant de ranger le DIL avec le DD et le DI dans les formes grammaticales du DR que de le rejeter dans le non-linguistique».

née, la référence du locuteur est ici directement calculée par rapport au référentiel qui précède immédiatement⁹. On voit donc clairement qu'il s'agit d'un discours indirect libre (DIL) concernant les pensées de Sylvie.

La suite comprenant [P4] et [P5] déclenche de façon automatique son rattachement au fragment de texte relevant du DIL car on y trouve des éléments (tels que les modélisations *cependant* en [P4] ou *inexplicablement* en [P5]) qui introduisent explicitement la subjectivité dans la narration. Ces éléments permettent ainsi un enchaînement au DIL qui précède. Contribuent à obtenir cette interprétation également le déictique *ce* en [P4] et les formes verbales à l'imparfait :

[P4] *Cependant, nul dans la famille ne semblait prendre garde à ce talent exceptionnel.*

[P5] *Inexplicablement, les grandes personnes, quand elles s'occupaient des enfants, n'accordaient d'importance qu'à leurs études.*

Différents éléments contextuels peuvent intervenir dans l'identification d'un DIL¹⁰ et marquer son ouverture et sa clôture (M. Vuillaume, 2000). Ainsi, parmi les signaux dits de clôture, M. Vuillaume cite l'emploi du passé simple (incompatible avec un DIL), les guillemets ouvrant un DD, un terme ou une expression qui réfère explicitement à un fragment de DIL ou encore un terme de liaison comme la conjonction de coordination qui, faisant partie d'une proposition, ne sert pas à la relier directement à celle qui la précède. Ce dernier cas est illustré par l'exemple suivant :

(4) *Le notaire reprit d'un ton galant : – Les belles choses ne gâtent rien. Alors elle tâcha de l'émouvoir, et, s'émotionnant elle-même, elle vint à lui conter l'étroitesse de son ménage, ses tiraillements, ses besoins. Il comprenait tout cela : une femme élégante !, et, sans s'interrompre de manger, il s'était tourné vers elle complètement [...].*

(G. Flaubert, *Madame Bovary*, cité par M. Vuillaume, 2000)

⁹ Partant du fait que le DIL ne possède pas d'indice morphologique ou syntaxique et que l'identification se fait en contexte, M. Plénat (1979) propose une règle qui consiste à introduire l'opérateur X ÉNONCER QUE pour dire que le DIL ne reçoit pas les caractéristiques syntaxiques d'une proposition subordonnée et que la variable X prend sa valeur dans le contexte. À mon avis, il y a une contradiction de maintenir QUE dans un opérateur qui est censé rendre compte d'une construction qui, du point de vue syntaxique, n'a pas les propriétés d'une subordonnée. En d'autres termes, sous cette forme, l'opérateur est apte à rendre compte d'un DI, la variable X prenant sa valeur dans le contexte.

¹⁰ Citons J. Larochette (1980 : 291) à cette occasion : « Des signaux comme *or, donc, mais, certainement, peut-être* servent d'indice du *style indirect libre* quand ils jalonnent un raisonnement qu'on ne peut attribuer au narrateur omniscient [...]. » On peut cependant objecter que ces signaux ne sont pas des indices absolus car ils peuvent parsemer aussi un raisonnement du narrateur.

Vuillaume souligne qu'un pronom anaphorique sans antécédent peut être employé pour désigner la personne dont on rapporte les pensées ou les paroles, même s'il n'y a pas de mention de la personne dans les énoncés qui précèdent mais que l'assignation d'un référent à *il* et à *lui* «suppose [...] la reconnaissance préalable du SIL comme tel». Dans le fragment (5), par exemple, les occurrences de *sa*, *il* et *lui* fonctionnent comme des indices du DIL.

(5) *Coupeau branla furieusement la tête. Loriaux lui revaudrait cette soirée-là. Avait-on jamais vu un pareil grigou ! Croire que l'on allait lui emporter trois grains de sa poussière d'or ! Toutes ces histoires, c'était de l'avarice pure. Sa soeur avait peut-être cru qu'il ne se marierait jamais, pour lui économiser quatre sous sur son pot-au-feu ? Enfin, ça se ferait quand même le 29 juillet. Il se moquait pas mal d'eux !*

(E. Zola, *L'Assommoir*)

Revenons au texte de Troyat. La mention du nom de Sylvie en [P6] et l'emploi du passé simple en [P7] suffisent pour comprendre sans difficulté que les deux phrases qui suivent le fragment au DIL, marquent une reprise du récit :

[P6] *Le choc des livres et du plumier tressautant dans le cartable rythmait l'élan de Sylvie sur le trottoir.*

[P7] *Arrivée devant le porche de la maison, elle s'arrêta pour reprendre sa respiration et attendre Ernestine.*

Le cadre descriptif est fourni en [P6] par le biais de l'imparfait ; c'est sur cet arrière-fond statif que se détachent les deux événements codés par le participe passé arrivée et le passé simple *s'arrêta* en [P7] et prenant place dans la structure de succession caractéristique du registre du non actualisé, ils permettent au récit d'avancer. On s'attend donc à un déploiement de la trame narrative. Mais l'expression adverbiale *par un accord tacite* est le signal d'un changement énonciatif qui est confirmé par l'occurrence de deux imparfaits dont l'un dans la subordonnée introduite par la conjonction *lorsque* et le second dans la principale :

[P8] *Par un accord tacite, même lorsqu'elle courait un peu dans la rue pour se dégourdir les jambes, elle ne rentrait jamais sans la servante.*

En présence de ces indices, on a de bonnes raisons d'interpréter [P8] comme un commentaire de la part du narrateur à partir de l'évènement *s'arrêta* qui précède. En d'autres termes, c'est un DIL qui, dans cet environnement narratif, apparaît comme un discours véhiculant un commentaire signalant l'omni-

science du narrateur. Mais l'énoncé qui lui succède, est formulé au plus-que-parfait du subjonctif et, de ce fait, perçu comme une réflexion de Sylvie :

[P9] *Ses grands-parents ne l'eussent pas admis.*

Du coup, rien ne s'oppose à réinterpréter la prise en charge du DIL en [P8] et de restituer ainsi la responsabilité du commentaire à Sylvie.

L'énoncé qui succède à [P9], est à l'imparfait :

[P10] *Ils tremblaient tellement pour elle qu'ils lui interdisaient de sortir seule.*

Si, tout comme [P8], il présente une certaine indétermination ; la suite montre qu'il s'agit bien de réflexions et commentaires rapportés qui sont imputables à la fillette :

[P11] *Comme si elle se fût exposée au moindre danger dans cette bonne ville du Puy, dont elle connaissait tous les recoins pour s'y être promenée cent fois avec eux.*

[P12] *Vraiment, on aurait pu croire qu'ils ne la voyaient pas grandir.*

Les indices qui y figurent sont nombreux : en [P11], la proposition comparative conditionnelle introduite par *comme si* suivi d'un imparfait du subjonctif, sert à exprimer le rejet d'une affirmation en [P12], alors que l'adverbe d'intensité *vraiment* et la forte modalisation exprimée au conditionnel passé d'un verbe modal signalent une situation qui ne constitue plus l'actualité du locuteur en [P11].

Avec l'insertion de

[P13] *Déjà l'année précédente, lors de son septième anniversaire, ils lui avaient annoncé qu'elle avait atteint l'âge de raison.*

on observe le surgissement d'un DI avec ses indices explicites d'incorporation d'un dit (une subordonnée avec une transposition des coordonnées spatio-temporelles) dans un discours citant (comportant un verbe de parole et le jonctif *que*). Par la force des choses, [P13] marque une continuité : s'inscrivant sous la dépendance du fragment au DIL qui précède, [P13] établit un rapide parcours de mise à distance d'un souvenir rapporté. En d'autres termes, la situation décrite en [P13] sous forme d'un DI survient en prolongement du DIL et s'inscrit donc dans le référentiel des pensées, sentiments et commentaires du personnage du récit, tout comme celle en [P14] qui se présente comme la conclusion de tout un raisonnement que le lecteur ne peut ne pas attribuer à Sylvie :

[P14] *Et malgré cette affirmation, rien n'avait changé dans leur comportement à son égard.*

Le fragment de texte que nous analysons ici, constitue un excellent point d'observation des effets que peut produire la mixité de stratégies discursives. Ainsi, après un bref retour à la trame narrative, signalé par l'occurrence d'un passé simple auquel s'enchaînent un imparfait descriptif en [P15] et un autre imparfait descriptif en [P16] qui retient notre attention parce qu'il se présente comme un simulacre d'un DD (signalé par un verbe introducteur qui est précédé d'un pronom indéfini sollicitant plus d'information et suivi par les guillemets) :

[P15] *Elle leva les yeux sur l'écriteau [...] qui dominait le porche.*

[P16] *On y lisait [...] «Maison Lesoyeux – charbon, cokes en gros».*

on voit apparaître deux phrases qui se présentent comme un DIL prototypique des récits pour expliciter les sentiments de fierté qui animent la fillette :

[P17] *Ce nom de Lesoyeux, Sylvie en jugeait la consonance particulièrement élégante.*

[P18] *Elle aimait l'inscrire sur la ligne pointillée des étiquettes qui ornaient ses cahiers et ses livres de classe.*

En [P17], le syntagme nominal démonstratif en détachement, le verbe de jugement et l'évaluatif *particulièrement élégante* sont des révélateurs d'un DIL que l'on peut incontestablement attribuer à Sylvie. En ce qui concerne [P18], en revanche, force est de reconnaître que c'est son enchaînement à [P17] qui incite à l'interpréter comme un prolongement du DIL et qu'en dehors de tout contexte, il n'a qu'une valeur purement descriptive. [P18] semble motivée par deux raisons : mettre bien en évidence la façon dont se manifestait la fierté de Sylvie de porter ce nom et répondre à une attente bien justifiée de la part du lecteur d'en savoir plus. Par ailleurs, elle permet d'introduire le DI dont le dire est pris charge par Sylvie, mais le dit est attribué à son amie :

[P19] *Sa meilleure amie, Martine Dé dorat, lui avait dit qu'elle l'enviait de s'appeler Lesoyeux.*

Se superposant au DIL, le DI cautionne ainsi le point de vue évaluatif de Sylvie.

4. Pour conclure

En présentant une analyse linguistique de l’alternance entre discours direct rapporté, discours indirect et discours indirect libre à l’intérieur d’une séquence textuelle, j’ai essayé de montrer que l’enchevêtrement de ces différentes stratégies discursives implique une structuration du texte selon plusieurs dimensions. Cette analyse est sans doute incomplète, voire discutable sur certains points, mais elle montre que la séquence textuelle est organisée et structurée en fonction de différents référentiels temporels auxquels s’ajoutent d’autres paramètres. En effet, lorsque les faits font partie de la trame narrative, ils s’inscrivent dans le registre du non actualisé et les événements qu’ils dénotent s’organisent par rapport à eux-mêmes. Lorsque les faits sont rapportés, ils sont projetés dans un référentiel temporel distinct du registre du non actualisé. Dans le cas du discours direct, ce référentiel est ancré sur un événement qui devient ainsi sa source et les faits sont explicitement pris en charge par un locuteur. Dans le cas du discours indirect, bien que le fait rapporté soit toujours attribué à un locuteur bien identifié, la situation est plus complexe. Si le dire s’inscrit dans le registre du non actualisé, il est directement repéré par rapport à un autre événement de la structure de succession ; le dit, en revanche, est projeté soit dans un référentiel rétrospectif, soit dans un registre prospectif. En revanche, lorsque le discours indirect s’enchaîne à un discours indirect libre, son repérage se fait dans l’espace discursif ouvert par ce dernier. Le cas du discours indirect libre est plus délicat dans la mesure. Étant indéterminés, les faits rapportés qui renvoient à des pensées, sentiments ou commentaires, prennent leur valeur dans le contexte : attribués au narrateur, ils sont directement associés à l’acte énonciatif du narrateur et donc assumés par lui ; attribués au personnage du récit, ils sont pris en charge par lui et ont une certaine valeur explicative concernant le contenu de la situation sur laquelle est ancré ce nouveau référentiel temporel sans toutefois créer l’illusion d’un cadre énonciatif.

Références

- Authier J., 1978 : «Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés». *DRLAV*, 17, 1-88.
- Bally Ch., 1932/1965 : *Linguistique générale et linguistique française*. Franke Berne (4^e édition).
- Benveniste E., 1966 : «La nature des pronoms». In : *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 251-257.

- Desclés J.-P., 1976: «Quelques opérations énonciatives». In: *Logique et niveaux d'analyse linguistique*. Paris: Klincksieck, 213–242.
- Desclés J.-P., 1980a: «Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect (essai)». In: J. David, R. Martin, éds: *Notion d'aspect*. Paris: Klincksieck, 198–237.
- Desclés J.-P., 1980b: «Mathématisation des concepts linguistiques». *Modèles linguistiques*, 2/1 [Université de Lille III], 21–56.
- Desclés J.-P., 1994: «Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes». In: *Études cognitives*. Vol. 1: *Sémantique des catégories du temps et de l'aspect*. Varsovie: Académie des Sciences de Pologne – Institut de slavistique, 57–88.
- Desclés J.-P., 1996: «Les référentiels temporels pour le temps linguistique». *Modèles linguistiques*, 2/16.
- Desclés J.-P., Guentchéva Z., 2000: «Énonciateur, locuteur et médiateur dans l'activité dialogique». In: A. Monod-Becquelin, Ph. Erikson, éds: *Les rituels du dialogue*. Paris: Société d'ethnologie, Université de Paris-Nanterre.
- Ducrot O., 1984: *Le dire et le dit*. Paris: Éditions de Minuit.
- Guentchéva Z., 1990a: *Temps et aspects, l'exemple du bulgare contemporain*. Paris: Éditions du CNRS (coll. «Sciences du langage»).
- Guentchéva Z., 1990b: «Énonciation médiatisée en bulgare». *Revue des Études Slaves* 1–2/LXII/ [Paris: Institut des Études Slaves], 179–196.
- Larochette J., 1980: *Le langage et la réalité*. II: *L'emploi des formes de l'indicatif en français*. Munich: Fink.
- Martin R., 1981: «Le futur linguistique: temps linguistique ou temps ramifié (À propos du futur et du conditionnel français)». *Langages*, 64, 81–92.
- Norén C., 2000: «Remarques sur la notion de point de vue». *Polyphonie – linguistique et littérature*, 2.
- Plenat M., 1979: «Sur la grammaire du style indirect libre». *Cahiers de Grammaire* [Université de Toulouse], 1, 95–140.
- Rabaté A.: «Pour une narratologie énonciative ou pour une approche énonciative de la narration?» *La narratologie aujourd'hui*. Internet.
- Riegel M., Pellat J.Ch., Rioul R., 1994: *Grammaire méthodique du français*. Paris: P.U.F.
- Rosier L., 1999: *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Paris–Bruxelles: Éditions Duculot.
- Vetters C., 1989: «Le style indirect libre». In: C. Vetters, éd.: *Temps et discours*. Anvers: Universiteit Antwerpen (= Antwerp Papers in Linguistics, 59).
- Vuillaume M., 2000: «La signalisation du style indirect libre». In: S. Mellet, M. Vuillaume, eds.: «Le style indirect libre et ses contextes». *Cahiers Chronos*, 5, 107–130.